

DÉLIBÉRATION n° 2024/115

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 septembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Rony BARTHE, Philippe RAISON, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Cindy SIBE à Bernard PLANO, Jean-Marc BABOU à Carine VIDAL, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON à Pascal AUDIC, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absente : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Autorisation de signature du marché subséquent n° 12

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'accord cadre relatif au programme de travaux de réparation, d'entretien et d'amélioration de la voirie et de trottoirs du 23 novembre 2020 ;

Considérant que le projet du cinéma le grand Rio nécessite des travaux de voirie afin de créer une esplanade ;

Considérant que cette esplanade va permettre de créer un espace extérieur accueillant, agréable et identitaire pour les habitants dans le prolongement du cinéma ;

Considérant la remise en concurrence des trois titulaires de l'accord cadre du 23 novembre 2020 ;

Considérant qu'à l'issue de la consultation l'offre de la société COLAS a été retenue pour un montant de 274 002,52 € hors taxe ;

Considérant le marché subséquent n° 12 ;

Après avis favorable de la commission finances,

Ces crédits étant inscrits au budget en cours,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

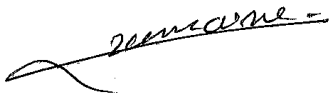
- Le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE

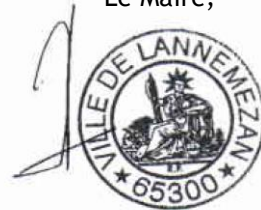
Monsieur le Maire à :

- Passer les dépenses du marché subséquent n°12 via l'accord cadre relatif au programme de travaux de réparation, d'entretien et d'amélioration de la voirie et de trottoirs pour un montant de 274 002,52 € HT ;
- Signer le marché subséquent n° 12 pour un montant de 274 002,52 € HT ;

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 25 septembre 2024